

# Rapport de la session d'été 2023

30 mai au 16 juin 2023

*Par Christian Steiner, secrétaire du groupe*

## **Refus de travailler !**

Le tumulte, les applaudissements et l'effervescence d'un recomptage tardif des voix avaient fait renaître l'espoir d'une solution de centre-droit en matière de prévoyance vieillesse. Mais le bonheur d'un contre-projet indirect à l'initiative sur les rentes n'a pas duré longtemps. Au lieu de s'atteler – comme le Parlement l'avait demandé – à cette solution sous la forme d'un frein à l'endettement pour l'AVS, la commission de la sécurité sociale a tout bonnement refusé d'effectuer son travail et a renvoyé la proposition au Parlement sans rien faire. C'est un acte de faiblesse.

Le Centre, l'UDC et les vert'libéraux doivent désormais être qualifiés de fossoyeurs d'une réforme nécessaire du premier pilier. Car faire l'autruche ne fera pas disparaître les problèmes. Tout comme crier haut et fort la nécessité d'une réforme sans passer aux actes n'améliore pas les choses.

Et nous, PLR, nous devons d'autant plus nous démenner. Si le Parlement ne veut pas effectuer son travail, il nous faudra alors convaincre le peuple de notre solution et soutenir de toutes nos forces l'initiative sur les rentes des jeunes libéraux-radicaux. Car après dix ans d'immobilisme sous la direction du conseiller fédéral Berset, l'initiative demeure la seule manière pour nous, libéraux-radicaux, de faire en sorte que les choses bougent sur l'un des plus importants défis de la Suisse.

Le rapport suivant présente également les autres points importants, surprenants et passionnants qu'a apporté cette session d'été 2023.

## 1 Valeur locative : la suppression se rapproche

Après le renvoi du projet lors de la session d'automne – contre la volonté du PLR – et la mise en place d'une sous-commission chargée de remanier le projet, le Conseil national a enfin pu entamer la discussion détaillée lors de la session d'été. Selon la décision du Conseil national, le propriétaire d'une maison ne devra à l'avenir plus indiquer la valeur locative lorsqu'il remplit sa déclaration d'impôt. Cela vaut également pour les résidences secondaires. Contrairement au Conseil des États, le Conseil national a ainsi approuvé un changement complet de système pour l'impôt sur la propriété du logement. Afin de ne pas condamner d'emblée le projet à l'échec et de le rendre plus susceptible de recueillir une majorité, le PLR a été le seul parti à s'opposer à ce changement de système conséquent. Pour aller notamment dans le sens des cantons qui possèdent de nombreuses résidences secondaires, le PLR a voté en faveur de l'imposition des résidences secondaires occupées par leur propriétaire à leur valeur locative.

Le Conseil national a également décidé que les déductions pour les travaux de conservation du patrimoine ne seraient autorisées que sous certaines conditions. Une proposition du PLR pour des déductions temporaires en cas de mesures d'économie d'énergie n'a pas obtenu la majorité. Le PLR le regrette car l'occasion de prendre ici une décision importante pour la stratégie énergétique a été manquée. Concrètement, cette proposition aurait dû inciter à investir dans des mesures visant à économiser l'énergie et à protéger l'environnement. Un autre grand point de difficulté concerne la déduction des intérêts passifs qui, outre de nombreuses discussions, a conduit à la création d'une nouvelle divergence avec le Conseil des États. Le Conseil national soutient une déduction des intérêts passifs de 40%, alors que le Conseil des États s'est prononcé en faveur d'une déduction de 70%.

Il est clair que la variante du Conseil national n'a pas de majorité assurée au Conseil des États, qui se penchera à nouveau sur le projet. En cas de référendum, outre l'opposition de la gauche, les cantons sceptiques joueront également un rôle important. Il est ici en particulier question des cantons touristiques où les appartements de vacances sont nombreux. Le PLR s'engagera pour cette raison au Conseil des États en faveur d'un aménagement susceptible de réunir une majorité qui ne mette pas en péril l'ensemble du projet. Le but est ici que l'objectif de longue date soit atteint et que l'imposition dommageable de la valeur locative prenne fin.

## 2 L'argent fait parler de lui

En raison de la situation des finances fédérales, le compte d'État 2022 - par lequel le Conseil fédéral rend compte des recettes et des dépenses de l'année écoulée - a suscité plus de discussions que d'habitude au Conseil national. Le débat s'explique par le fait que la Confédération a clôturé l'année dernière avec un déficit supérieur à ce que la conjoncture aurait permis. C'est la première fois depuis 2005 que la Confédération enregistre un déficit structurel. Le Conseil fédéral avait alors annoncé des mesures dans tous les secteurs afin de freiner la croissance des dépenses à partir de 2024. Malgré cela, les deux Chambres ont approuvé le compte d'État. Dans ce contexte, le PLR trouve particulièrement positif qu'une motion de la Commission des finances du Conseil des États ait également été adoptée par le Conseil national durant la session (motion qui avait déjà été approuvée au préalable par le Conseil des États). Cette motion demande au Conseil fédéral de procéder à un examen des tâches et des prestations de l'État. Elle devrait ainsi permettre de déterminer où il existe encore une marge de manœuvre pour respecter le frein à l'endettement ou où il est possible d'en créer une.

Lors de la session d'été, les deux Chambres se sont également penchées sur le premier supplément ordinaire au budget 2023. Le Conseil fédéral a soumis au Parlement 16 crédits supplémentaires d'un montant total de 433,8 millions de francs. Ceux-ci concernaient principalement le domaine de l'asile, le plan d'action d'aide à l'Ukraine et à la République de Moldavie ainsi que les indemnités dans le trafic régional de personnes. Les deux Chambres ont

approuvé 15 des 16 crédits supplémentaires dès la première semaine de la session d'été. Elles ont toutefois refusé d'accorder 31,2 millions de francs supplémentaires visant à augmenter la compensation du renchérissement pour le personnel de la Confédération. À l'origine, le budget fédéral prévoyait une compensation du renchérissement de 2,0 pour cent, mais le Conseil fédéral a ensuite décidé de l'augmenter à 2,5 pour cent. La décision du Parlement ne change rien à l'augmentation en tant que telle. Cependant, les départements doivent désormais la financer à partir des budgets existants. Le Parlement a en outre décidé de mettre 7 millions de francs supplémentaires à la disposition du Département des finances. Cela doit servir à clarifier les questions économiques et juridiques liées à la reprise de Crédit Suisse par UBS.

Une annonce complémentaire au supplément a fait sensation. Concrètement, le Conseil fédéral a demandé à titre préventif un crédit de 132,9 millions de francs pour créer les bases permettant de faire face à l'augmentation du nombre de demandes d'asile avec la création de places d'hébergement supplémentaires (mot-clé : conteneurs). Lorsque ce point crucial a fait l'objet d'un va-et-vient entre les deux Chambres, plusieurs revendications ont été évoquées : approuver le crédit, le rejeter complètement ou céder à une variante de compromis qui autorise la moitié du crédit. Les conseils n'ont toutefois pas réussi à se mettre d'accord et une conférence de conciliation a dû être convoquée. À cette occasion, le PLR a continué à se battre pour le rejet du crédit car sa nécessité - demandé à titre préventif - n'est pas explicitement démontrée et qu'il convient également de faire preuve de retenue au vu de la situation budgétaire actuelle. Au Conseil des États, la proposition de la conférence de conciliation, qui recommandait l'adoption de la variante de compromis, a été rejetée, rendant ainsi obsolète le vote sur la proposition au Conseil national. Conformément aux règles en vigueur, le montant le plus bas - en l'occurrence aucun crédit - l'a emporté. La demande de crédit n'est donc plus d'actualité, à la grande satisfaction du PLR. Le Conseil fédéral doit maintenant élaborer un nouveau plan d'urgence pour le domaine de l'asile.

### **3 Initiative sur les rentes : le Parlement laisse les jeunes sur le carreau**

C'est désormais certain : l'initiative sur les retraites sera soumise au peuple sans contre-projet et les deux chambres recommandent de rejeter l'initiative populaire. Le PLR s'est engagé avec vigueur en faveur de cette initiative qui demande une adaptation modérée de l'âge de référence (66 ans) et son indexation sur l'espérance de vie. Les radicaux ont également tendu la main à un contre-projet. Pendant une semaine, il semblait qu'une majorité du Conseil national reconnaissait l'urgence d'agir. Cependant, lorsque les choses sont devenues sérieuses, l'UDC et les Verts libéraux ont eu froid dans le dos. Mais reprenons les choses dans l'ordre.

Avant même le début des débats, il était clair que le PS et les Verts s'opposeraient à toute mesure structurelle visant à garantir les rentes. Ils sont donc montés à la tribune et ont répété inlassablement que l'AVS n'avait pas de problème de financement. Mais ceux qui s'intéressent de près à la thématique savent que le projet prestigieux de la gauche, selon lequel l'AVS devait être financée par les fonds de la Banque nationale suisse, a été abandonné au début de cette année lorsque la BNS a enregistré de lourdes pertes. Les camarades de la gauche se retrouvent maintenant sans concept et ont apparemment décidé de minimiser le problème. En lisant entre les lignes, il est également apparu clairement à plusieurs reprises que la gauche-verte cherche avant tout à saper le système éprouvé des trois piliers.

L'attitude du centre a suscité un peu plus de froncements de sourcils : Les représentants de l'ancien PDC ont rapidement fait allusion à la nécessité d'une future réforme tout en dénigrant le projet des jeunes libéraux-radicaux. Cela était surprenant dans la mesure où plusieurs politiciens du centre se sont officiellement prononcés en faveur de la retraite à 67 ans (smartspider). Apparemment, les stratèges en chef du centre ont toutefois réussi à s'imposer : Au lieu

d'aborder des vérités qui dérangent, ils préfèrent demander une augmentation des rentes en année électorale. Ils passent habilement sous silence le fait que celles-ci ne peuvent être financées, sans mesures structurelles, que par des prélèvements sur les salaires et des hausses d'impôts ad infinitum.

Malgré l'attitude de refus du centre-gauche, le PLR et les jeunes libéraux-radicaux ont réussi à obtenir un renvoi en commission. Une courte majorité (93:92, avec une abstention) composée du PLR, de l'UDC et du PVL s'est imposée et a chargé la commission d'élaborer un contre-projet. L'idée du concept, baptisé "frein à l'endettement pour l'AVS" était la suivante : Si les dépenses cumulées de l'AVS dépassent les recettes cumulées pendant cinq ans et que les politiques ne peuvent pas décider de mesures, l'âge de la retraite sera augmenté d'un mois par année civile. L'objectif : éviter que l'AVS n'accumule des dettes de plus de 100 milliards de francs d'ici 2050.

La CSSS-N s'est réunie quelques jours après la décision du Conseil national afin de mettre en œuvre le mandat donné. Apparemment, les Verts libéraux et l'UDC se sont entre-temps dégonflés. Après environ une heure, une majorité de la commission s'est convaincue qu'il n'était pas possible de se mettre d'accord sur un contre-projet. Étant donné la clarté du mandat, cela équivalait tout simplement à un refus de travailler.

Le PLR est le seul parti à proposer des solutions concrètes et praticables pour une prévoyance vieillesse sûre. Le PLR ne craint pas de dire la vérité à la population, que l'on soit en période d'élections ou non. Nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'aborder également les vérités désagréables afin d'éviter de laisser un héritage en miettes pour les générations futures.

## 4 Le PLR donne de nouvelles impulsions pour un système de santé numérisé

À l'avenir, les ordonnances pour les produits thérapeutiques devront être établies par voie électronique et envoyées sous forme numérique. C'est ce qu'a décidé le Parlement à la demande de notre conseillère nationale zurichoise Regine Sauter et contre la volonté du Conseil fédéral. Outre des gains d'efficacité importants, la motion adoptée renforce la sécurité des patients (moins de falsifications d'ordonnances et d'erreurs de médication). Une motion de notre conseiller national Andri Silberschmidt, qui demandait le renforcement des compétences numériques du personnel de santé, a également été adoptée. L'accent est notamment mis sur l'utilisation d'instruments numériques pour la collaboration interprofessionnelle ainsi que pour l'utilisation du big data et de l'intelligence artificielle.

Ces succès du PLR sont importants car les potentielles économies annuelles d'un système de santé numérisé se chiffrent en milliards (étude McKinsey & ETH Zurich). Il est d'autant plus regrettable de voir le conseiller fédéral Alain Berset passer à côté de ce dossier central depuis des années et de constater que la Suisse occupe désormais la 16<sup>e</sup> place en comparaison internationale. Il est grand temps que la Suisse numérise son système de santé - le PLR s'y tient !

## 5 Réexportation du matériel de guerre

### Pas de Lex Ukraine

Lors de la première semaine de session, le Conseil national a décidé de « ne pas donner suite » à la fameuse **Lex Ukraine** par 98 voix contre 75 (et 2 abstentions). Au grand dam de la gauche (PS et Verts). L'initiative demandait que la déclaration de non-réexportation de matériel de guerre, que les États acheteurs doivent signer lorsqu'ils s'approvisionnent en Suisse,

devienne caduque s'il est établi que la livraison est destinée à l'Ukraine et s'inscrit dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne. Cette proposition violait le droit de la neutralité, n'était pas pérenne et n'avait aucune portée générale, s'appliquant spécifiquement au cas ukrainien – qu'on espère être l'exception. La majorité du PLR a donc préféré rejeter cet objet pour lui préférer deux autres initiatives actuellement dans le pipeline parlementaire, dont l'initiative de la Commission de politique de sécurité des États (CPS-E), connue sous son nom de code 23.402.

### **Pour une solution pérenne**

L'initiative de la CPS-E (23.402), basée sur une motion du conseiller aux États Thierry Burkart (déposée il y a plus d'une année !), a été traitée par la Chambre haute lors de la deuxième semaine de session. Et elle a été adoptée par 22 voix contre 17 (et 4 abstentions). La gauche et quelques élus UDC et du Centre se sont opposés.

Ce projet doit permettre à des pays qui achètent du matériel militaire à la Suisse de le réexporter après 5 ans, sous conditions : ils doivent être attachés à nos valeurs, disposer d'un régime de contrôle des exportations comparable au nôtre et s'engager à ne transférer le matériel de guerre que si le pays de destination ne viole pas gravement les droits de l'homme ; si le matériel de guerre ne peut pas être utilisé contre la population civile et si le pays n'est pas en guerre. Cette dernière règle tombant à l'eau si le pays fait usage de son droit à l'autodéfense en vertu du droit international public.

Rappelons que la loi sur le matériel de guerre a été inutilement durcie en 2021 par une majorité de centre-gauche. Le PLR est le premier parti à avoir remis le sujet sur la table l'année dernière, grâce à la motion Burkart. La 23.402 retourne à la Commission de politique de sécurité du Conseil national pour la suite de son traitement.

## **6 Renforcer notre armée et notre protection civile**

### **Message sur l'armée : pour une armée moderne en phase avec son temps**

La guerre en Ukraine nous a rappelé l'importance d'avoir une armée en phase avec son temps tant sur le plan logistique que sur le plan humain. Le PLR a donc soutenu le message sur l'armée 2023, comme le reste du Conseil national (108 voix pour contre 85 rejets). Le message permet d'apporter des améliorations nécessaires à la modernisation de notre armée, de combler les lacunes au niveau des forces terrestres, de renforcer la protection de l'espace aérien ainsi que la cyberdéfense, mais aussi de moderniser le parc immobilier. Il prévoit également 17'000 m<sup>2</sup> d'installations photovoltaïques.

### **Chars Léopard 2 : un « Oui mais »**

Comme le montre la guerre en Ukraine, les blindés font toujours partie des moyens militaires indispensables. C'est la raison pour laquelle le PLR a soutenu la mise hors service de 25 chars léopard 2, qui doivent être vendus à Rheinmetall, en Allemagne. Un oui sous conditions toutefois : il est clair que cette décision doit s'accompagner d'une mise à niveau des chars Leopard 2 restants et ce le plus rapidement possible et dans leur intégralité, afin que deux brigades mécanisées puissent être entièrement équipées. Pour cela, il est nécessaire d'avoir un engagement ferme de la part de la cheffe du DDPS. Au niveau des autres partis, seul l'UDC a rejeté, en bloc, la mise hors service des chars.

## **Alimentation de l'armée et de la protection civile**

Le constat est clair : les principales organisations de sécurité, l'armée et la protection civile, luttent contre un apport insuffisant de personnel. La pénurie guette si des mesures rapides ne sont pas prises. Cette inquiétude a été partagée par tous les partis à la tribune du Conseil national, ou presque : les Verts ont joué avec les chiffres et comptent sur l'augmentation de la population pour atteindre les effectifs d'ici 2030.

Le PLR a rappelé soutenir fortement les 2 piliers de notre système de sécurité : l'obligation générale de servir et l'armée de milice. S'il a jugé insuffisantes et inadéquates les mesures énumérées dans le premier rapport, il a soutenu le projet prévoyant l'unification de la protection civile et du service civil. Un projet qui a d'ailleurs abouti à une motion de la Commission de la politique de sécurité (cf. point ci-dessous). Le PLR regrette par contre que le Conseil fédéral ne souhaite pas creuser l'idée d'introduire l'obligation pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de fournir un service civique en faveur de notre société.

Pour faire face à la pénurie, le PLR a souligné la nécessité d'accroître l'attractivité de l'armée (en reconnaissant par exemple davantage l'expérience acquise lors du service militaire dans les domaines civils). Il a mentionné qu'à l'avenir, de plus en plus de femmes devront être actives dans les organisations de sécurité et s'est montré en faveur d'une participation, au sein de la protection civile, de fonctionnaires – dans certaines situations - et des ressortissants étrangers (pour combler le manque d'effectif et également comme mesure d'intégration).

### **Regrouper la protection civile et le service civil : un projet remis aux calendes grecques**

Dans la foulée, la Chambre basse a aussi traité de la motion de la CPS-N (22.4269), qui a vu le jour suite à une proposition du conseiller national Rocco Cattaneo. La motion demandait le regroupement immédiat du service civil et de la protection civile en une seule organisation au sein du DDPS, et ce en accord avec les cantons. On entendait ainsi accélérer le projet annoncé dans le rapport sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile, qui repoussait toutefois l'examen de cette option à deux ans. Malheureusement, à cause du Centre, du parti socialiste et des Verts, qui ont fait bloc, la motion a été rejetée par 96 voix contre 83.

## **7 Politique migratoire : L'UDC incapable de faire des compromis**

Une fois de plus, nous avons pu constater lors de cette session que l'UDC, en cette année électorale, met la migration à son agenda politique. Le groupe UDC a notamment demandé aux deux bureaux des Chambres d'organiser une session extraordinaire sur le thème de la migration. Les bureaux ont dû accepter cette demande et inscrire les interventions de l'UDC à l'ordre du jour, ce qui n'a fait qu'entraver le fonctionnement des conseils.

Au Conseil national, aucune de leurs interventions n'a pu l'emporter lors de cette session, ce qui rend toute l'affaire obsolète. Notre groupe a majoritairement soutenu les interventions dans le domaine de la réinstallation et du rapatriement car les mesures demandées auraient déchargé notre système d'asile. Comme les partis bourgeois n'ont pas pu se serrer les coudes au Conseil national, il n'a pas été possible de trouver des compromis. Heureusement, les affaires que nous avons soutenues n'ont pas été liquidées car l'UDC a également déposé les interventions dans les mêmes termes au Conseil des États où elles ont eu plus de succès. Ces problèmes doivent être abordés le plus vite possible, sans quoi l'acceptation du système d'asile en souffrira.

Le PLR est conscient que la Suisse a déjà enregistré une forte immigration l'année dernière et cette année. Nous sommes également conscients que cela ne peut pas continuer sans indéfiniment car la société et son acceptation, ainsi que nos infrastructures et leurs capacités, atteignent leurs limites. Au lieu de s'opposer à toute immigration et d'entretenir une peur

insoutenable des étrangers, le PLR mise sur des propositions de solutions pointues et concrètes qui respectent la longue tradition humanitaire de la Suisse. Le PLR continue à se battre, avec l'aide du camp bourgeois, contre la nouvelle offensive de la "politique de bienvenue" de la cheffe du DFJP. Il nous tient à cœur de préserver les progrès réalisés par la précédente cheffe du DFJP, notre conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, et de défendre une politique migratoire ferme mais équitable.

## 8 Une pénurie d'électricité qui persiste malgré l'acte modificateur unique

L'acte modificateur unique pour un approvisionnement en électricité sûr est une base importante pour l'avenir énergétique de la Suisse. Il pose les jalons de la politique énergétique jusqu'en 2050. D'ici là, la consommation d'électricité augmentera massivement en raison de la progression de l'électrification et de la diminution de l'utilisation des combustibles fossiles. Pour y parvenir, de nombreuses mesures doivent être ancrées dans la loi sur l'énergie, la loi sur l'approvisionnement en électricité et la loi sur l'aménagement du territoire :

La plus grande part du développement des énergies indigènes doit revenir à l'énergie hydraulique. Afin que les projets hydroélectriques puissent être réalisés le plus rapidement possible, les procédures doivent être accélérées. L'obligation de planification ne doit s'appliquer qu'aux projets sur un nouveau site, et même dans ce cas, cette obligation se limite au plan directeur. L'intérêt d'une réalisation prime en principe sur d'autres intérêts d'importance nationale.

Le Conseil des États a apporté quelques modifications à cet énorme dossier lors de l'élimination des divergences. Ainsi, il veut renoncer à une libéralisation complète de la métrologie. Le Conseil des États modifie également le projet en ce qui concerne les débits résiduels et va dans le sens des défenseurs de l'environnement : la suspension des débits résiduels est levée. De même, le Conseil supprime de la loi l'obligation de recourir à l'énergie solaire pour toutes les nouvelles constructions et les parkings ne doivent pas obligatoirement être recouverts d'éléments solaires. Les centrales électriques dans les biotopes d'importance nationale ainsi que dans les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs continueront à être exclues. En revanche, de telles centrales devraient en principe être envisagées dans les nouvelles zones d'avancée des glaciers et les plaines alluviales alpines. Néanmoins, même avec l'acte modificateur unique, la Suisse n'est pas tirée d'affaire. Le pays a besoin de beaucoup plus d'électricité. Les mesures proposées sont loin de pouvoir le fournir. Pour combler la pénurie d'électricité qui menace, la Suisse a impérativement besoin d'une grande centrale électrique.

## 9 Assemblée fédérale (Chambres réunies)

### Tribunal fédéral. Élection de deux juges suppléants

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Athos Mecca (PLR, it) comme juge suppléant de langue italienne au Tribunal fédéral. M. Athos Mecca est avocat indépendant et a de l'expérience en tant que juge suppléant au Tribunal administratif tessinois.

### Tribunal administratif fédéral. Élection d'un membre

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) a élu Philipp Egli (Verts, d) et Selin Elmiger-Necipoglu (PS, d) au Tribunal administratif fédéral. Philipp Egli est professeur de droit social à la Haute école zurichoise des sciences appliquées et dispose d'une longue expérience en tant qu'avocat. Selin Elmiger-Necipoglu est greffière au Tribunal fédéral et a auparavant travaillé de nombreuses années à la Suva. Tous deux sont titulaires du brevet d'avocat.

## Procureur général de la Confédération et procureurs généraux suppléants. Renouvellement intégral pour la période administrative 2024-2027

L'Assemblée fédérale réunie a réélu le procureur général de la Confédération en la personne de Stefan Blättler, ainsi que les deux procureurs généraux suppléants, Messieurs Ruedi Montanari et Jacques Rayroud pour la période de 2024 à 2027.

## 10 Objets des deux Conseils

**Loi sur la TVA :** Les deux Conseils se sont désormais mis d'accord sur les adaptations de la loi sur la TVA. Les deux chambres se sont penchées sur le projet lors de la session d'été afin d'éliminer les dernières divergences. La manière dont les prestations d'aide et de soins à domicile doivent être imposées a été particulièrement controversée entre les deux Conseils. Aujourd'hui, la TVA ne doit être exonérée que pour l'aide et les soins à domicile fournis par des organisations d'utilité publique. Le Conseil des États souhaitait que toutes les organisations d'aide et de soins à domicile soient exonérées de la TVA. Le Conseil national voulait jusqu'à présent s'en tenir au droit en vigueur, mais s'est finalement rallié au Conseil des États. La révision améliore certes légèrement le système de la TVA, mais le PLR reste persuadé qu'une discussion de fond et une révision totale sont nécessaires. Au lieu de créer constamment de nouvelles exceptions, un taux unique, comme le demande le PLR, resterait la meilleure solution. Lors du vote final, les deux Chambres ont adopté le projet.

**Imposition des cigarettes électroniques :** Les consommateurs de cigarettes électroniques devront à l'avenir payer l'impôt sur le tabac lors de l'achat de ces produits. Après le Conseil des États, le Conseil national a lui aussi adopté une modification de la loi allant dans ce sens. Cette modification de la loi découle d'une motion de la CSSS. Le PLR a soutenu cette demande, car cela n'a aucun sens de taxer entièrement les cigarettes et pas du tout les cigarettes électroniques. Ce n'est qu'au niveau du taux d'imposition que le PLR a proposé un impôt plus bas, afin de correspondre effectivement au potentiel de nocivité moindre par rapport aux cigarettes de tabac classiques et de ne pas fixer un niveau d'imposition pour des raisons de rendement, comme le proposait le Conseil fédéral. Cette minorité a toutefois été battue. Lors du vote final, les deux Chambres ont adopté le projet.

**Politique agricole à partir de 2022 (PA22+) :** Le Parlement s'est mis d'accord sur l'orientation de la politique agricole à partir de 2022. Le projet était déjà prêt dans ses grandes lignes depuis la session de printemps. La dernière divergence dans le projet concernait l'utilisation d'insectes utiles contre les ravageurs, comme les ichneumons chinois contre la mouche de la cerise. Le Conseil national avait complété le projet avec ce point. Le Conseil des États a approuvé ce complément sans opposition, ce qui a permis d'éliminer la dernière divergence. Avec le projet adopté, les Chambres approuvent par exemple les contributions de la Confédération à l'assurance récolte et une meilleure protection sociale pour les personnes travaillant régulièrement dans les exploitations agricoles. La demande d'un "franc de cornes" pour les animaux à cornes ainsi que les propositions visant à rendre l'écologie et le climat plus contraignants n'ont pas été retenues. Lors du vote final, les deux Chambres ont adopté le projet.

**Révision du droit pénal en matière sexuelle mise sous toit :** Après ce qui a semblé être une éternelle bataille dans les médias et dans la salle du conseil, le Parlement a pu sceller la révision progressiste du droit pénal en matière sexuelle, qui constitue une étape importante, lors du vote final. Lors de la première semaine de la session, le Conseil national a pu se mettre d'accord sur le point central du projet de loi, à savoir la solution de compromis (le « non, c'est non » en incluant la notion d'état de sidération ou « freezing ») par 105:74:11. La gauche a tenté, sans succès, de remettre sur la table la solution du consentement explicite (« seul un oui est un oui »). Cela montre à nouveau que la campagne électorale menée par une politique symbolique est plus importante pour elle que des solutions susceptibles de réunir une majorité au Parlement. Aveuglée par cette politique symbolique, l'UDC a été désorientée. Le résultat,

à savoir que l'UDC était pour le consentement explicite et le PS pour le consentement présumé, a été corrigé par une motion d'ordre. Pour le PLR, le débat sur la peine et la prescription des actes commis sur des enfants n'a pas été satisfaisant. Ces deux points ont un caractère symbolique et émotionnel dans la société. Une courte majorité a empêché d'étendre la prescription et d'assimiler, par exemple, un baiser avec la langue sur une jeune fille de 15 ans à un crime de guerre. Les avancées suivantes du projet de loi méritent d'être soulignées : le viol ne nécessitera plus de contrainte à l'avenir, mais un refus verbal ou non verbal (y compris le freezing) suffira. Grâce à la définition neutre du point de vue du sexe, les éléments constitutifs de l'infraction ont été étendus à juste titre à tous les genres.

## 11 Objets du Conseil national

**Politique régionale :** Pour encourager les petits projets d'infrastructure dans les régions, la Confédération ne doit pas seulement pouvoir accorder des prêts à taux réduit ou sans intérêt. Elle doit également verser des contributions à fonds perdu. Le Conseil national a été le premier à approuver une modification correspondante de la loi fédérale sur la politique régionale. Le PLR s'oppose toutefois à cette modification de la loi et continuera à s'y opposer car les instruments financiers existants sont suffisants pour soutenir toutes les régions du pays. De plus, au vu de la situation financière de la Confédération, ce n'est pas le moment de dépenser de nouvelles contributions à fonds perdu. Il faut des mesures libérales et non une politique de subventionnement étatique.

**Loi sur les douanes :** Le non-renvoi de justesse constitue la grande surprise du Conseil national. Alors que la majorité de la commission consultative s'était encore prononcée contre un renvoi en avril, la commission est revenue sur cette décision lors d'une discussion ultérieure en mai et a plaidé pour un renvoi. Au lieu de vouloir entamer la discussion détaillée de ce projet complexe, elle voulait le renvoyer au Conseil fédéral et s'accommoder ainsi d'un retard de plusieurs années. Le PLR n'a cependant pas reculé devant la délibération et a pu défendre avec succès sa proposition minoritaire. Ce projet très important pour l'économie, et en particulier pour les importateurs et les exportateurs, doit aller de l'avant. La prochaine étape consistera pour la commission consultative à décider de la marche à suivre pour ce projet, puis à entamer la discussion détaillée.

**Rejet de l'initiative « Stop à la vaccination obligatoire » :** Les sceptiques de la vaccination ont à nouveau tenté d'exiger, par le biais d'une initiative populaire, des modifications constitutionnelles irresponsables ayant des répercussions importantes sur notre État de droit. Le Conseil national a recommandé à une très nette majorité de rejeter l'initiative populaire déposée sous le nom "Pour la liberté et l'intégrité physique" sans contre-projet. Seule l'UDC a soutenu les demandes qui, dans la pratique, entraîneraient une grande insécurité juridique et des problèmes dans l'exécution des peines. La majorité du Conseil a décidé à juste titre de ne pas corriger cette initiative ratée. En effet, aujourd'hui déjà, les vaccinations obligatoires sont soumises à des conditions très strictes et ne sont effectuées que dans des cas extrêmement exceptionnels pour le bien et la protection de la collectivité.

**Droit de vote et d'éligibilité bientôt pour tous ? :** La demande d'accorder le droit de vote à 16 ans, initialement déposée par la gauche et les Verts, a été remise sur la table à une courte majorité. Cette question a fait l'objet d'une consultation qui s'est révélée très critique. Une des raisons principales était le découplage du droit de vote actif et passif qui n'a pas de sens. La majorité du groupe est en effet d'avis que seules les personnes majeures et capables d'être élues peuvent voter. Les jeunes et les personnes engagées ont de nombreuses possibilités de s'impliquer dans la politique. Dans l'esprit du fédéralisme, cette demande doit également tenir compte de la tendance dans les cantons : Ces dernières années, plusieurs cantons ont décidé d'accorder le droit de vote à 16 ans au niveau communal et cantonal. Jusqu'à présent, les jeunes de 16 et 17 ans ne peuvent voter que dans le canton de Glaris. La gauche tente

d'affaiblir le droit de vote par des extensions et des automatismes en utilisant la tactique du salami. L'objet est transmis au Conseil des États pour correction.

**Routes nationales** : Le PLR se réjouit que le Conseil national ait approuvé 8,8 milliards pour l'entretien des routes nationales ainsi que 5,3 milliards pour des aménagements ponctuels. Ces fonds permettront d'aménager des autoroutes près de Berne, St-Gall, Schaffhouse et Bâle afin de lutter contre les embouteillages. Un projet d'extension sur le lac Léman est également inclus. Pour le PLR, il est clair que tous les modes de transport ont besoin d'infrastructures fiables ! La gauche du Conseil ne voit apparemment pas les choses de la même manière : les Verts et le PS ont tenté de toutes leurs forces d'empêcher tout projet d'extension. Le PLR considère ce refus de la réalité comme dangereux. En 2022, un nouveau record négatif a été atteint avec un total de 39'863 heures d'embouteillages. L'affaire passe maintenant au Conseil des États. Le PLR s'engagera là aussi pour que la Suisse reste à la pointe en matière d'infrastructures !

**Aménagement du territoire** : Le nombre de bâtiments situés hors des zones à bâtir, comme les granges, ne doit plus augmenter en Suisse. Les cantons doivent définir dans leur plan directeur comment ils entendent maintenir stable le nombre de bâtiments en dehors de la zone à bâtir. Les deux chambres veulent faire en sorte que les bâtiments qui ne sont plus utilisés disparaissent du paysage grâce à des incitations. Désormais, les cantons devront, sous certaines conditions, verser des primes de démolition pour de tels bâtiments et installations qui ne sont plus utilisés.

## 12 Objets du Conseil des États

**Loi sur l'allègement des entreprises** : Le Conseil des États a été le premier à approuver la loi sur l'allègement des entreprises. Les prestations électroniques de l'administration doivent notamment être accessibles aux entreprises via la plateforme centrale Easygov et un compte unique. La loi stipule en outre que l'administration fédérale doit, lors de l'élaboration d'actes législatifs, estimer les coûts uniques et récurrents que la disposition entraîne pour les entreprises. Cette estimation doit être indiquée dans la proposition du Conseil fédéral. Elle doit être comparée à l'utilité de l'acte législatif. Le PLR soutient certes la réflexion sous-jacente, mais n'a pas pu approuver le projet dans sa version finale, ou seulement à moitié. Les propositions d'amélioration du PLR n'ont donc malheureusement pas été intégrées dans le projet. Nous avons notamment perçu l'absence d'un organe de contrôle indépendant pour cette analyse d'impact de la réglementation comme un problème. Il est en effet totalement contradictoire que la responsabilité de l'estimation des coûts de la réglementation incombe à l'unité de l'administration fédérale déjà compétente pour l'édiction. Le projet sera ensuite soumis au Conseil national, où le PLR continuera à défendre sa demande de longue date d'un organe de contrôle indépendant.

**Promotion économique** : La promotion économique de la Confédération poursuit les cinq objectifs suivants pour la période 2024-2027 : Améliorer les conditions-cadres pour les petites et moyennes entreprises, renforcer les régions, contribuer au développement durable, saisir les opportunités de la numérisation et renforcer l'attrait de la place économique et touristique. Par rapport à la période 2020-2023, une plus grande importance est accordée au développement durable et à la numérisation. En outre, la promotion économique sera davantage axée sur les besoins des groupes cibles. Des activités sont définies pour la mise en œuvre des objectifs. La mise en œuvre s'effectue à l'aide des instruments de la politique des PME, de la politique du tourisme, de la Nouvelle politique régionale et de la promotion économique extérieure. A cet effet, le Conseil fédéral a soumis au Parlement six arrêtés de financement afin de poursuivre et de développer, au cours des années 2024 à 2027, les instruments de promotion de la place économique dont le financement s'achève fin 2023. Comme la commission

consultative, le Conseil des États a approuvé en tant que premier conseil la proposition du Conseil fédéral. Le projet sera ensuite soumis au Conseil national.

**Une solution judicieuse pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée :** Le Conseil des États est entré en matière sur un projet de loi du Conseil fédéral facilitant l'admission des ressortissants d'États tiers titulaires d'un diplôme suisse au niveau de la formation supérieure. La Commission des institutions politiques de ce dernier va maintenant chercher une solution conforme à la Constitution pour la mise en œuvre. L'allègement prévu prévoirait une exception dans la loi sur les étrangers et l'intégration, ce qui n'est pas légal selon l'initiative contre l'immigration de masse déjà adoptée. Néanmoins, dans ces situations extrêmes, quand on veut, on peut. Pour le PLR, il est important de trouver une solution et d'apporter une aide à l'économie. Il ne faut pas oublier que la modification de la loi a été initiée par une intervention de notre groupe (Mo. Dobler 17.3067). Le CN Dobler argumente à juste titre : "Si la Suisse forme des spécialistes coûteux, ceux-ci devraient aussi pouvoir travailler ici".

**Interdiction de dissimuler son visage :** le Conseil des États est favorable à une amende de 1000 francs pour l'interdiction de dissimuler son visage dans les lieux accessibles au public ; des exceptions restent possibles. Le projet de loi a été adopté sans modification par 36 voix contre 8. La mise en œuvre de l'interdiction a été largement soutenue et devrait par exemple concerner les hooligans lors de manifestations sportives et interdire les cagoules lors des manifestations. La dissimulation reste autorisée dans les lieux de culte, pendant le carnaval ou pour des raisons de protection de la santé. La loi met en œuvre la volonté populaire exprimée dans une initiative populaire adoptée de justesse en 2021. Une solution uniforme au niveau national apporterait une sécurité juridique, étant donné que 15 cantons prévoient déjà des interdictions de se dissimuler le visage. La loi va maintenant être soumise à la Chambre des députés pour un premier examen.

**Vers une politique conséquente de retours :** Le coup de maître ! Le Conseil des États a approuvé trois motions dans le domaine des retours de notre CE Damian Müller. La première motion Müller a été adoptée par 20 voix contre 18 et 5 abstentions. Elle demande la mise en place d'un projet pilote visant à envoyer les demandeurs d'asile déboutés d'Érythrée dans un pays tiers, comme le Rwanda par exemple. Il s'agit d'une solution innovante à nos problèmes de rapatriement. La deuxième motion a été adoptée par 28 voix contre 11 et 3 abstentions. Elle demande des restrictions à l'octroi de visas pour l'espace Schengen à l'Algérie, afin de l'inciter à coopérer en matière de rapatriements forcés. Le PLR estime que des mesures doivent être prises pour permettre une application conséquente de la législation. Pour cela, la coopération des pays concernés est indispensable. Enfin, dans le domaine de la coopération également, la motion demandant une intervention du Conseil fédéral à Bruxelles a été adoptée. L'objectif est de faire pression sur l'Italie pour qu'elle respecte à nouveau l'accord de Dublin. Les trois motions vont maintenant être soumises au Conseil national.

**Succession d'entreprise :** À une majorité, le Conseil des États a légitimement refusé d'entrer en matière sur le projet de modification du Code civil. Après un examen approfondi des détails au sein de la commission du Conseil des États, il n'a pas été possible de trouver une solution satisfaisante qui soit applicable et praticable dans les cas les plus divers. Les intentions du Conseil fédéral de faciliter la succession des entreprises dans le droit successoral et de contribuer ainsi à une plus grande stabilité, en particulier des PME suisses, vont également dans le sens du PLR. Toutefois, il n'est pas nécessaire de régler quelque chose qui n'a plus de raison d'être. Le nouveau droit successoral, avec ses parts obligatoires plus basses, offre déjà une marge de manœuvre suffisante pour régler les successions et la plupart des cas sont réglés à l'amiable. La balle est maintenant dans le camp du Conseil national. S'il n'entre pas en matière sur le projet, l'affaire ne sera plus sur la table.

**Le PLR permet une extension rapide de la 5G :** Avec le oui du Conseil des États à la motion 5G du PLR, il est clair que l'extension du réseau de téléphonie mobile 5G sera accélérée. C'est une étape importante pour une Suisse innovante. Actuellement, plus de 3000 demandes de

permis de construire sont en suspens et nous n'avancions pas. Pour que nous ne perdions pas le fil, le Conseil fédéral doit créer les conditions-cadres pour une extension de la 5G d'ici 2024. En outre, le Conseil fédéral doit, en collaboration avec le secteur, informer de manière appropriée le grand public sur la future génération de téléphonie mobile. En raison d'une modification du texte par le Conseil des États, la motion doit à nouveau être soumise au Conseil national. Il ne devrait s'agir que d'une formalité.

## 13 Interventions du groupe RL

### **23.3632 Mo. Groupe RL (Orateur : CN Gössi) "Traiter de la même manière le financement par fonds propres et le financement par l'emprunt : Renforcer la résistance aux crises"**

#### **Texte :**

Le Conseil fédéral est chargé d'adapter les lois fiscales de la Confédération de manière que la constitution de fonds propres ne soit pas désavantagée par rapport à la levée de fonds étrangers, mais bénéficie du même traitement fiscal. Par analogie à la déduction fiscale des intérêts des capitaux étrangers, un intérêt calculé sur les fonds propres doit être déduit.

#### **Développement :**

Les crises successives de ces dernières années (par ex. la crise Covid-19, l'inflation, la crise énergétique) montrent à quel point il est important que les entreprises puissent se constituer un matelas financier. En ce sens, la constitution de fonds propres doit être encouragée. Le droit fiscal actuel des personnes morales, qui comporte des éléments favorisant les capitaux étrangers par rapport aux capitaux propres et incitant à la création de dettes, doit par conséquent être adapté. La formation de capital étranger et de capital propre doit à l'avenir être traitée fiscalement de la même manière. Les entreprises devraient ainsi être incitées à prendre des précautions et à se préparer à la prochaine crise. Sans le désavantage fiscal actuel, les banques augmenteraient peut-être aussi volontairement leur couverture en fonds propres. Dans le rapport publié le 16 décembre 2022 en réponse au postulat [20.3544](#) Noser, le Conseil fédéral a identifié l'augmentation de l'attractivité des fonds propres comme une mesure possible pour renforcer la résilience.

### **23.3602 Mo. Fraktion RL (Sprecher: NR Walti) Finanzplatzstrategie für die Zukunft**

#### **Text:**

Der Bundesrat wird beauftragt eine Finanzplatzstrategie für die Schweiz zu entwickeln, die sich an folgenden Zielsetzungen orientiert:

1. Die Risiken für den Staat (rechtliche und faktische) aus der Geschäftstätigkeit von systemrelevanten Banken sind auf ein tragbares Mass zu beschränken und müssen kontrolliert werden können. Die Massnahmen müssen international so abgestimmt werden, dass die "Too Big To Fail"-Regulierung auch angewendet werden kann;
2. Die Unternehmen in der Schweiz - KMU wie Grossunternehmen - sollen auch in Zukunft von erstklassigen Finanzdienstleistungen zu günstigen Konditionen profitieren können, zur Unterstützung ihrer Geschäftstätigkeit in der Schweiz und international;
3. Der Finanzplatz soll auch in Zukunft attraktive Arbeitsplätze bieten, und durch Löhne, Sozialabgaben und Steuern einen wichtigen Beitrag an den Wohlstand in der Schweiz leisten. Bei der Festlegung der Reformmassnahmen sollen die Erkenntnisse aus den Berichten zu den Kommissionspostulaten, die in Zusammenhang mit der Credit-Suisse-Übernahme überwiesen wurden, berücksichtigt werden.

**Begründung:**

Folgende Aspekte sind bei der Entwicklung einer neuen Finanzplatzstrategie zu beachten:  
Zu 1: Es muss sichergestellt werden, dass die hohen Anforderungen an die systemrelevanten Banken eingehalten und allenfalls verschärft werden (wie die Eigenmittelunterlegung). Um die Aufsicht zu stärken und das Vertrauen in den Finanzplatz wiederherzustellen, soll der Bundesrat die Einsetzung eines (internationalen) Expertengremiums bzw. eines Beirats zur Überwachung der UBS 2.0 prüfen. Die Massnahmen sollten international abgestimmt werden, um die Anwendung der "Too Big To Fail"-Regulierung zu ermöglichen.

Regeln zur Eliminierung von Fehlanreizen bei Vergütungssysteme sind einzuführen, basierend auf klaren und messbaren Kriterien, um übermässige Risiken zu verhindern. Bei gravierenden aufsichtsrechtlichen Verfehlungen innerhalb eines Institutes muss auch das oberste Kader die Konsequenzen tragen. Hierfür sind auch bewährte ausländische Instrumente zu berücksichtigen (wie das britische "Senior Management Regime").

Zu 2: Das Ende der Credit Suisse als selbständige, global tätige Schweizer Universalbank verändert die Wettbewerbsstruktur des Finanzplatzes fundamental. Dieser Umstand (reduziertes Arbeitsplatzangebot, Position der einzig verbleibenden Grossbank UBS etc.) wird nicht ohne Konsequenzen auf die Gesamtwirtschaft und die volkswirtschaftliche Leistung der Schweiz bleiben. Der Finanzplatz steht bereits unter hohem Anpassungsdruck und muss sich nun einer völlig neuen Ausgangslage stellen.

Es braucht nun Massnahmen, um einen funktionierenden Wettbewerb sicherzustellen, sowohl im internationalen Geschäft als auch im Retail- und nationale KMU-Bereich. Insbesondere bei Firmenkunden muss sichergestellt werden, dass es weiterhin genügend Dienstleistungsanbieter gibt. Zudem soll die Wettbewerbsintensität und die Innovationsfähigkeit des Schweizer Finanzplatzes gestärkt werden.

Zu 3: Der Schweizer Finanzsektor schafft durch seine Dienstleistungen enorm viele Arbeitsplätze, generiert hohe Steuereinnahmen und investiert in den Standort Schweiz. Über 200 000 Arbeitsplätze werden direkt dem Finanzplatz zugeschrieben, und die Unternehmen und Arbeitnehmenden zahlen über 10 Milliarden Franken an direkten Steuern (BAK Economics, 2022). Dieser Mehrwert muss erhalten werden. Die Schweizer Finanzbranche hat Kompetenz und Erfahrung zu bieten und muss diese Vorteile ausspielen können.

**23.3857 Mo. Groupe RL (Orateur : CN Nantermod) LAMal. Un modèle d'assurance «budget»****Texte :**

Le Conseil fédéral est prié de proposer une modification des bases légales nécessaires à la mise en place des modèles d'assurance-maladie offrants des primes très basses. Ces modèles s'autofinancent et pourront notamment permettre des contrats d'assurance pluriannuels, des franchises par cas, des franchises plus élevées, l'introduction de la liberté de contracter dans le domaine stationnaire et ambulatoire sur l'ensemble du territoire ou une réduction du catalogue de prestation pour certains éléments ponctuels (p. ex. médecines complémentaires, imposition des médicaments génériques) ou encore l'utilisation plus généralisée des outils numériques.

**Développement :**

L'évolution des coûts de la santé et par extension des primes d'assurance-maladie pèse de plus en plus lourdement sur le budget des ménages et des familles de la classe moyenne qui ne bénéficient pas de subsides mais qui ne jouissent pas non plus d'un revenu élevé.

Le système de santé suisse est d'une qualité telle qu'il peut être qualifié de luxueux. Or, une part non négligeable de la population pourrait se contenter volontairement d'une couverture d'assurance pour les cas graves, du remboursement de prestations à des critères temporels

ou géographiques plus contraignants, voire serait disposée à bénéficier de certains traitements à l'étranger lorsque la qualité des prestations est démontrée. Le fait que près des trois quarts de la population optent aujourd'hui déjà pour un modèle d'assurance alternatif souligne la demande et la nécessité d'agir.

La présente motion vise à renforcer la liberté de choix et à offrir une alternative qui corresponde aux propres besoins de celles et ceux qui ne bénéficient que de très peu de prestations en moyenne mais supportent un système de santé très coûteux. Les modèles s'autofinancent et la solidarité qui découle de l'obligation de s'assurer n'est pas réduite.

Des tels modèles auront aussi pour avantage de stimuler l'innovation dans le système de santé et encourageront une concurrence saine entre les fournisseurs de prestations.

### **23.3601 Mo. Fraktion RL (Sprecher: NR Dobler). Schluss mit teuren Doppelspurigkeiten bei Gesundheitsdaten: Mehrfachnutzung jetzt anpacken!**

#### **Text:**

Der Bundesrat wird gebeten, der Bundesversammlung eine Vorlage zu unterbreiten, mit der alle einschlägigen Gesetze und Verordnungen so geändert werden, dass Mehrfachnutzungen von Gesundheitsdaten ermöglicht werden und dadurch das Once-Only-Prinzip bei Datenlieferungen umgesetzt werden kann. Sollten aus Sicht des Bundesrats weitere Massnahmen für die Umsetzung des Once-Only-Prinzips notwendig sein, sind diese ebenfalls im Rahmen der Vorlage vorzuschlagen.

#### **Begründung:**

Heute müssen Spitalbetriebe, Arztpraxen, Heime, Labore etc. die zum Teil identischen Daten über verschiedene Plattformen an unterschiedlichen Akteuren liefern. Die nicht abgestimmten Prozesse binden Ressourcen und verursachen Kosten, die vermeidbar wären. In Zukunft sollen die gleichen Daten nur noch einmal erfasst und geliefert werden müssen. Mit der vorliegenden Motion sollen die rechtlichen Rahmenbedingungen geschaffen werden und Massnahmen getroffen werden, damit die Möglichkeiten der Digitalisierung optimal genutzt werden können. Es sind die relevanten Stakeholder (Kantone, Verbände etc.) miteinzubeziehen.

## **14 Votes finaux**

### **Les Chambres fédérales ont clôturé vendredi la session d'été par les votes finaux. Douze projets ont été mis sous toit par le Parlement :**

- › par 141 voix contre 50 et 3 abstentions (Conseil national) et par 37 voix contre 2 et 5 abstentions (Conseil des États), la loi fédérale sur l'accélération des procédures d'autorisation pour les installations éoliennes, qui doit permettre de réaliser plus rapidement les projets de parcs éoliens prêts à être mis en œuvre ;
- › par 141 voix contre 52 et une abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la loi fédérale sur une révision du droit pénal en matière sexuelle, qui consacre une nouvelle définition du viol ;
- › par 143 voix contre 40 et 11 abstentions (Conseil national) et par 32 voix contre 11 et 1 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "Pour une prévoyance vieillesse sûre et durable (initiative sur les rentes)", qui recommande au peuple et aux cantons de rejeter cette initiative populaire ;

- › par 153 voix contre 40 et une abstention (Conseil national) et par 34 voix contre 9 et une abstention (Conseil des États), des modifications de la loi sur l'imposition du tabac, selon lesquelles les consommateurs de cigarettes électroniques devront à l'avenir s'acquitter d'un impôt sur le tabac lors de l'achat de ces produits, comme c'était le cas avant 2012 ;
- › par 139 voix contre 53 et 2 abstentions (Conseil national) et par 39 voix contre 4 et 1 abstention (Conseil des États), la révision de la loi sur le transfert du trafic marchandises, qui prévoit de maintenir jusqu'à fin 2028 la chaussée roulante pour les transports ferroviaires de marchandises à travers les Alpes ;
- › par 179 voix contre 0 et 15 abstentions (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la loi sur l'agriculture révisée, qui règle l'orientation de la politique agricole à partir de 2022, sans prévoir d'objectifs climatiques ;
- › par 194 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), les modifications techniques de la loi sur les épizooties qui sont liées à la "politique agricole à partir de 2022" ;
- › par 191 voix contre 0 et 1 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), des modifications de la loi sur la TVA, selon lesquelles les sociétés étrangères de vente par correspondance en ligne devront à l'avenir s'acquitter d'une TVA sur leur chiffre d'affaires suisse ;
- › par 142 voix contre 46 et 6 abstentions (Conseil national) et par 36 voix contre 0 et 8 abstentions (Conseil des États), la loi sur la numérisation des notaires, qui permettra à l'avenir d'établir et de sauvegarder l'original d'un acte authentique également sous forme électronique ;
- › par 140 voix contre 39 et 15 abstentions (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), l'arrêté fédéral portant approbation de la convention modifiée de double imposition avec le Tadjikistan, qui contient une clause d'assistance administrative conforme aux normes internationales ;
- › par 192 voix contre 2 et 0 abstention (Conseil national) et par 44 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), la révision de la loi sur les travailleurs détachés, créant ainsi la base légale de protection des données pour la plateforme de communication électronique entre les organes chargés de l'exécution des mesures d'accompagnement ;
- › par 192 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil national) et par 43 voix contre 0 et 0 abstention (Conseil des États), une modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle permettant à la Fondation institution supplétive du deuxième pilier de placer, si nécessaire, un compte non productif d'intérêts d'un montant maximal de dix milliards de francs pendant quatre années supplémentaires.

Les décisions - à l'exception de la recommandation de vote sur l'initiative sur les rentes - sont soumises au référendum facultatif. Pour les onze autres projets, le délai référendaire court dès que les décisions sont publiées dans la Feuille fédérale. La prolongation de la réglementation sur le placement sans intérêt de la Fondation institution supplétive du deuxième pilier entre immédiatement en vigueur - ce qui signifie qu'un éventuel référendum n'aurait d'effet qu'en cas de non dans les urnes.

Un référendum sur l'offensive contre l'énergie éolienne est possible. Au Parlement, l'UDC s'est montrée insatisfaite du projet.